

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 01 / 2024
AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Rapport de Gestion 2023

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1er juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2023.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 02/2024.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre commune durant l'année 2023.

Au 31 décembre 2023 la commune compte **606 habitants** répartis comme suit

Moins de 18 ans	Actifs	Retraités
117	378	111

1. Administration Générale

1.1 Résumé

La Municipalité a déposé **7 préavis** au Conseil Général:

La fonction de Vice-Syndic a été assurée par M. Hélio Barreto du 1 janvier au 31 décembre 2023.

La Municipalité a tenu 38 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la Commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la Commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport.

1.2 Organisation

La répartition des dicastères au sein de la Municipalité n'a pas changé pendant l'année 2023

Yves DALEBROUX		Bruno DARD		Jacques MÜHLEMANN		Christel BURRI		Hélio BARRETO	
REPLACANT	VICE-SYNDIC	CHRISTEL BURRI	HÉLIO BARRETO	BRUNO DARD	JACQUES MÜHLEMANN				
ACTIVITÉS COMMUNALES									
Administration générale Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives		Routes Service Industriel Éclairage Public Gaz		Parc, promenade et cimetière Entretien Resp. Employé communal Bâtiments communaux Entretien		Urbanisme Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal		Sécurité & Police Police du commerce Naturalisation Règlements	
Finances Budget et comptes annuels Emprunts et financements		Environnement et écologie (PECC)		Vignes & Terrains communaux Cultes					
ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (ASSE-BOIRON – 9 COMMUNES)									
Ass. Syndic Assé-Boiron		Bâtiment communaux AIAB → CODIR		École & Education AEE → CODIR					
AIAB (Délégué)		Déchetterie Intercommunale AEB (Délégué) AEE (Délégué)		Eau-Egouts-Epurations AEB → CODIR					
ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (DISTRICT - 47 COMMUNES)									
Social ARAS Clinique Dentaire Espace prévention la Côte ADCV Ass. des Syndics de la Côte		Région de Nyon → CODIR SAPAN (Délégué)		SDIS → CODIR ORPC → CODIR		SRGZA → COPIL SDAN (Délégué) Région de Nyon (délégué) Com. du Tourisme (délégué)		ORPC (Délégué) SDIS (Délégué)	

La municipalité a siégé 38 séances sur l'année 2023 et environ 300 heures de travail et vacations directes ont été effectuées. À celles-là doivent s'ajouter les heures de travail au sein des différents CODIR intercommunaux où l'exécutif de Signy-Avenex siège.

1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

- Mme Marianne Bardel 0.6 EPT secrétaire municipale, contrôle des habitants
- M. Carlos Costa 1.0 EPT employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la Commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la Commune :

- Mme M. Fernandes Gomes Entretien des locaux de l'administration
- Mme Y. Muhlemann Distribution des tout-ménages
- Mme L. Peruzzi Chapelle
- M. R. Baumgartner Déchèterie intercommunale & déneigement
- M. Y Christinet Remplacement employé communal/ Soutien déneigement

1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

1.5 Visite annuelle du préfet

La visite de revue 2023 du préfet. Mme Chantal Turin, a eu lieu le 28 janvier 2024. Le préfet n'a pas eu de remarque particulière.

1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2023, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- *Par la commission de Gestion et Finances*

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2022 n'a pas soulevé de point majeur qui devait être pris en compte pour l'exercice 2023.

- *Par le réviseur externe*

Le réviseur n'a pas émis de commentaires particuliers pour l'année 2023 et félicite la bourse pour la bonne tenue des comptes.

1.8 Soutien des activités communales

La Municipalité a soutenu financièrement les activités de différentes associations du village : Kiwi-Club - l'Amicale Villageoise – et Club des Dames pour les manifestations suivantes :

- Repas du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Sortie des Aînés
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune
- Fêtes des familles
- Fête du Village
- Fenêtre de l'Avent
- Noël des enfants avec le Père Noël qui s'est déplacé dans le village
- Décorations des fontaines (Pâques/ Noël)

La Municipalité tient à remercier l'Amicale Villageoise, le Kiwi-Club et le Club des Dames et toutes les personnes impliquées pour les activités qui ont su proposer une animation riche et variée au sein du village.

1.9 La Fondation Signéranne

La Fondation Signéranne, créée lors du Conseil Général du 3 décembre 2013, a racheté en 2014 la quasi-totalité des bâtiments qui étaient jusqu'alors propriétés de la Commune et gérés par la Municipalité. Depuis, une convention, signée et datant du 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation, régit notamment les aspects suivants :

- La commune en tant que locatrice des locaux suivants :
 - o L'administration communale ;
 - o La salle communale.
- La Fondation en tant que locatrice du :
 - o Parking en face de l'Auberge.
- La conciergerie extérieure des bâtiments, propriétés de la Fondation, effectuée par l'employé communale (terminé à la fin de l'année 2023).

1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative sont effectuées par la commune de Chésereux. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2023, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes.

Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 15,427.50 La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 991.10 (répartition du coût par nombre d'habitants).

1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu trois séances ordinaires durant l'année 2023, sous la présidence de Mme Marianne Rochat.

Le Conseil s'est prononcé sur **7 préavis** municipaux :

- *Préavis N°01/2023* – Rapport de Gestion 2022
- *Préavis N°02/2023* – Comptes 2023
- *Préavis N°03/2023* - Modification des articles 34 & 35 du Règlement du Conseil général concernant
- *Préavis N°04/2023* - L'arrêté d'imposition 2024
- *Préavis N°05/2023* - Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 52'470.-
- *Préavis N°06/2023* - Budget 2024.
- *Préavis N°07/2023* - Sécurisation du village de Signy-Avenex – 2e étape Modération de trafic, mise en conformité des arrêts de bus aux normes LHand, Cheminement piétons et mise en place de portes d'entrée.

Tous les préavis, ont été acceptés. La Municipalité remercie le Conseil Général pour sa confiance.

1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

En 2023, il n'y a pas eu de motions/ postulats/ référendums/ pétitions/ interpellations.

1.13 Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages.

La cotisation pour 2023 de la commune de Signy-Avenex aux activités de Région de Nyon a été de CHF 14'575.-, soit CHF 25.- par habitant.

En résumé, voici ci-dessous les dépenses engagées pour notre commune dans les projets validés en préavis au travers du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) en 2023 :

- CHF 1'734.24 DISRENS 2021 → solde
- CHF 609.73 DISRENS 2022 → 2ème acompte sur un total de CHF 4'064.89
- CHF 11'899.66 DISRENS 2023 → 1^e acompte sur un total de CHF 16'999.52

Région de Nyon a tenu 4 Conseil Intercommunaux au cours desquels 11 préavis ont été discutés et votés. Parmi les préavis adoptés concernant notre commune :

- *Le préavis 24-2023* - Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante qui permettra de financer les expérimentations en transport public pour notre commune ainsi que tout projet innovant comme des navettes à la demande dans certaines communes.

Monsieur Bruno Dard, municipal de la commune de Signy-Avenex, est le responsable de l'Environnement au sein du Comité de direction de Région de Nyon, depuis 2021.

Madame Christel Burri est la déléguée municipale de la commune de Signy-Avenex à Région de Nyon et membre de la commission du Tourisme.

1.14 Société Foncière de la Région Yonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région yonnaise (SOFREN SA) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projets de Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la SOFREN peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt régional important : activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc.

Le rapport de gestion de la SOFREN SA est disponible sur demande au siège de la société.

1.15 Schéma Directeur de l'Agglomération Yonnaise – SDAN

Le Schéma directeur de l'agglomération yonnaise (SDAN) rassemble 8 communes autour de Nyon: Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Signy-Avenex et Trélex. Le SDAN organise le développement de l'agglomération de Nyon sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Cet instrument, réalisé en partenariat avec le Canton, prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

Il n'y a pas eu de séances de COPIL (Comité de Pilotage) ni de POL SDAN (présence des communes membres uniquement) en 2023.

1.16 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à deux reprises le 16 mars et le 16 novembre 2023. Parmi les sujets abordés, ont notamment été discutés :

- LPrPNP Protection du patrimoine arboré ;
- Procédure pénale et administrative en matière d'aménagement du territoire.

1.17 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les syndics se sont réunis à 2 reprises le 10 mai et le 8 novembre 2023 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Les sujets suivants ont été abordés :

- Création d'une commission intercommunale afin d'évaluer les synergies et les offres sportives des communes d'Asse et Boiron ;
- La mise-en-place et la gestion de PRU (Point de rencontre d'urgence lié au problème d'approvisionnement énergétique) ;
- Offre des transports publics pour nos 9 communes.

1.18 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'État, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Le sujet qui a continué d'occuper principalement le comité en 2023 est la négociation avec le canton et l'UCV pour l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'État sur le financement de la facture sociale, tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale.

Le 22 juin 2023, lors d'une assemblée extraordinaire de l'AdCV, dont Signy-Avenex est membre, les communes réunies ont votées en faveur de la Nouvelle Péréquation Vaudoise (NPIV¹), qui à ce jour doit encore être avalisée par le Grand Conseil Vaudois.

1.19 L'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique. Elle a pour but d'apporter son soutien aux activités du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL). Elle participe au financement d'investissements améliorant le bien-être des patient.es et des résident.es. Le rapport annuel 2022 se trouve sur le site internet du GHOL – Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique.

2. **Finances**

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2023.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2023 a montré un résultat positif essentiellement dû à des rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2023 présentent un bénéfice de CHF 10'296.31 après réserve et amortissement.

2.1 Taux d'imposition 2023

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2023 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié depuis 2017.

2.2 Valeur du point d'impôt

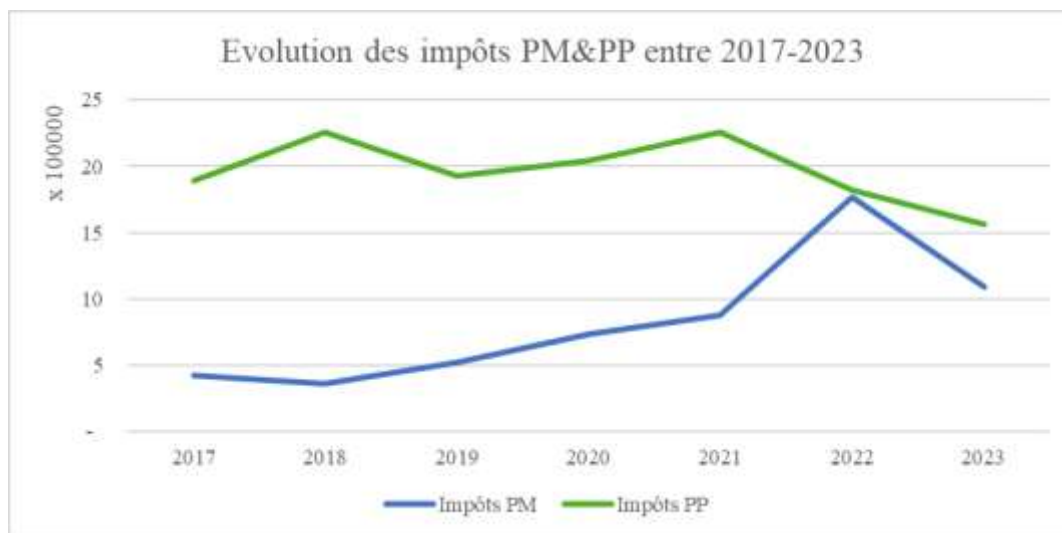
	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur en CHF	54'458	66'001	59'455	49'287	43'125

¹ Plus d'information sous <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur en CHF	89.96	113.21	101.81	84.83	73.59

2.4 Évolutions des entrées fiscales pour la Commune



Comme le démontre le graphique ci-dessus et présenté lors de la séance du budget 2024, la situation des entrées fiscales pour la Commune affiche des baisses significatives. Après quelques années avec des entrées exceptionnelles au niveau des PM (Personne morale = i.e. Sociétés/ entreprises) nous revenons vers des entrées « normales » pour ce groupe de personnes. Les personnes physiques connaissent elles aussi une baisse, probablement due à des changements de situations fiscales.

2.5 Marge d'autofinancement

	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur en CHF	222'686	331'163	473'855	1'188'288	106'717

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

2.6 Endettement par habitant

	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur en CHF	6'769	5'277	4'489	6'135	6'294

2.7 Emprunt 2023

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2023. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

2.8 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 43'179.20.

3. **Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, chapelle, couverts à fontaines, parkings publics) depuis la vente et le transfert définitifs de nos bâtiments communaux à la Fondation Signéranne en 2014.

3.1 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de divers bâtiments publics situés sur le territoire des 9 communes d'Asse-Boiron. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires primaires et secondaires, cantine, salles de gym et bibliothèque scolaire qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance École). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Le Conseil Intercommunal a siégé 3 fois sous la présidence de M. François Mathey et s'est prononcé sur 5 préavis :

- *Préavis 01/2023* - Compte 2022
- *Préavis 02/2023* - Réfection toit piscine
- *Préavis 03/2023* - Tableaux Numériques
- *Préavis 04/2023* - Étude Rénovation salle de Gym
- *Préavis 05/2023* - Budget 2024

Le Comité de Direction a tenu 9 séances et le bureau du CODIR s'est réuni à 19 reprises au cours de 2023.

L'AIAB compte 13 employés pour un EPT de 10.9.

En 2023, la piscine de Chésereux a enregistré 61'865 entrées individuelles (+2.6% par rapport à 2022) au cours de l'année écoulée.

4. Travaux

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2023, la Municipalité a étudié 2 dossiers de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. 6 permis de construire ont été délivrés et 7 autorisations sous l'aune de procédures simplifiées ont été délivrées.

En 2023 La Municipalité a continué à travailler avec le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne dans le but d'entamer les démarches visant à aboutir à un Plan d'Affectation Communal (PaCom) comme exigé par le canton. Selon l'état d'avancement le PaCom pourrait être présenté au Conseil Général vers la fin 2024.

La commune de Signy-Avenex est aussi engagée sur un dossier avec le canton concernant le plan d'affectation cantonal (PAC) Paléo. Un Copil devrait réunir une délégation du Conseil d'État ainsi que les représentants des communes. Le canton a proposé d'établir une expertise en droit de l'aménagement du territoire dans le but de se positionner de manière définitive sur l'affectation de la zone et le type d'activités autorisées lors de l'élaboration du PAC, ce qui a été accepté par les communes.

Les communes de Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex travaillent désormais avec la collaboration d'un mandataire conjoint, à savoir le bureau Dolci Architectes SA dans le but de défendre leurs intérêts dans le cadre de la planification.

5. Route

Les travaux d'entretien ordinaire des routes ont été effectués notamment sur Avenex qui présentait des trous et ornières dangereux pour le transit routier.

Comme autorisé par le préavis 01/2022, l'éclairage public sur 80% du territoire communal a été changé en incluant un système de contrôle d'abaissement à distance.

Grâce à ces nouveaux équipements. La municipalité a drastiquement réduit la consommation énergétique ainsi que les factures relatives d'au moins 65%. En moyenne mensuelle, les abaisssements programmés permettent de diminuer la consommation de 53% par rapport à la capacité installée.

La dernière phase de modernisation interviendra entre 2024 et 2026 avec la pose d'un compteur sur la zone des Fléchères et le changement des éclairages publics lors du chantier de la RC19.

Les derniers travaux de sécurisation du village 1ere étape selon le préavis 09/2022 ont été entrepris avec la pose des potelets de sécurité le long de la rue des fontaines, du chemin des combes et à Avenex.

La visibilité de ces potelets réfléchissants doit permettre un comportement plus vertueux des automobilistes traversant notre village.

Cette étape sera suivie par des aménagements routiers (étape 2 – préavis 07-2023) qui feront l'objet d'une mise à l'enquête et d'un appel d'offre respectant les lois cantonales au cours de l'année 2024.

En ce qui concerne les transports publics, La commune de Signy-Avenex en partenariat avec les communes de Grens et Eysins a financé une expérimentation des bus à cadence dite au ¼ d'heure

aux heures de pointe. Les bus circulent depuis le 12 décembre 2023 toutes les ½ heure en journée et au ¼ d'heure le matin (déplacement au travail et au gymnase) et en fin de journée (retour de travail).

La poursuite de cette expérimentation et l'éventuelle prise en charge régionale/cantonale seront évaluées après analyse des statistiques de fréquentation au début de l'année 2025.

6. Parcs, promenades, cimetière

En 2023 nous avons procédé à l'entretien courant des parcs, promenades et du cimetière.

6.1 Ordures ménagères et déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière, Signy-Avenex étant la commune boursière pour la déchèterie intercommunale.

Activités majeures pour 2023 :

- Le comité de la déchèterie poursuit son étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel)
- Le comité se compose de :
 - o M. Harold Koeneman Président - Commune d'Arnex-sur-Nyon
 - o Mme. Mireille Triboullier - Commune de Grens
 - o M. Boris Vetsch - Commune de Borex
 - o M. Raoul Sanchez - Commune d'Eysins
 - o M. Jacques Muhlemann - Commune de Signy-Avenex

Pour 2023, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un bénéfice de CHF 6'609.70 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères, portant ce dernier à CHF 36'798.17.

6.2 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Il n'y a eu aucune activité majeure en 2023 concernant la SADEC.

La SADEC a tenu 2 assemblées générales en présentielle.

6.3 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

En 2023 nous avons procédé aux travaux d'entretiens suivants :

- La vidange du solde des sacs de route sur la quasi-totalité de la commune a été effectuée début 2023.

6.4 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

L'année s'est soldée avec un total de charge imputable à Signy-Avenex de CHF 129'314.26.

Parmi les facteurs ayant influencés l'augmentation des charges en 2023 on peut citer :

- L'entretien du réseau qui a augmenté en 2023 ;
- La taxe fédérale sur les eaux usées qui a augmenté en relation avec la croissance démographique ;
- Les honoraires et prestations de Bovard & Fritsché qui sont plus élevés en raison de leurs implications sur des dossiers complexes.

En 2023, l'AEB s'est réunie 2 fois pour traiter les préavis suivants :

- *Préavis 04/2021-2026* - Comptes 2023 ;
- *Préavis 05/2021-2026* - Budget 2024.

Pour l'année 2023, le curage a concerné le secteur Signy – giratoire de l'autoroute et la branche Grens jusqu'à la route de Signy. Chaque année le curage se fait sur un tiers et l'inspection par caméra sur 1/6 du réseau. La campagne 2023 ne révèle pas de problème urgent à régler.

6.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon ont la charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Une visite a été réalisée avec l'AEB sur les sites de la SAPAN à l'Asse ainsi qu'à la station de pompage à Promenthoux.

Il n'y a pas eu de d'activités majeures en 2023

7. Instruction publique et cultes

7.1 AEE (Association Enfance et École Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE (Unités d'Accueil Pour Ecoliers), et les crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les UAPE, la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

En 2023, à la suite des démissions du Président, M. Boris Mury et de la Vice-Présidente de longue date Mme Dominique Bory, le CODIR a été remanié. La présidence du CODIR est revenue à Isabelle Jaquet, Syndic de Grens, Mmes Pascaline Keller et Mme Anne Bujard-Deutsch, ont complètes le comité.

L'AEE compte 97 collaboratrices/-teurs pour un équivalent de 53.17 emplois à plein temps (EPT).

En 2023, le CODIR s'est réuni à 11 reprises pour environ 1'200 heures de travail repartis parmi les 9 membres, et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Muhlemann, à 2 reprises.

Résumé des décisions :

- *Préavis 7/2021-2026* – Comptes 2022 ;
- *Préavis 8/2021-2026* – Budget 2024.

Tous les préavis ont été adoptés tels que présentés.

La commune de Signy-Avenex compte 52 enfants en classes primaires 21 enfants en classes secondaires, scolarisés à l'école publique de l'ESEP (Établissement Scolaire Elisabeth de Portes).

En 2023 l'AEE a organisée des camps scolaires qui ont connus un vrai succès. Ils ont affiché complets pour toutes les dates. Ces camps ont eu lieu :

- Du lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet 2023 ;
- Du lundi 10 juillet au vendredi 14 juillet 2023 ;

- Du lundi 7 août au vendredi 11 août 2023.

Les enfants cibles étaient âgés entre 4 et 10 ans (de 1P à 6P).

Un programme d'activités (cuisine, balade dans la nature, bricolage, jeux collectifs, sports, théâtre, etc) et de sorties a été réalisé pour chaque semaine et détaillé sur le site internet de l'AEE deux mois avant le commencement des vacances d'été.

Un prix préférentiel a été appliqué aux enfants des communes d'Asse et Boiron.

Les communes de Chéserex, Eysins, Gingins et La Rippe ayant perçues trop de location (CHF 549'520.96) sur les périodes de 2015 à 2023, celles-ci se sont engagées à rembourser le trop-perçu entre 2023 et 2025.

7.2 Service médical et dentaire – Clinique Dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.20 par habitant.

La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

7.3 Temples et cultes

Paroisse de la Dôle

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

Les comptes de la Paroisse de la Dôle sont contrôlés chaque année, à tour de rôle, par une des 9 communes membres. Pour les comptes de 2023 c'était au tour de la Commune de Chéserex de procéder au contrôle. Aucune remarque n'a été faites et les comptes ont été validés.

Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

8. **Police**

8.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2023	2022	2021	2020	2019
Population	606	599	596	587	586
Nombre de ménages	255	250	250	250	250

- Mutations

	2023	2022	2021	2020	2019
Arrivées/Départs	40/20	53/54	62/57	26/24	60/74
Mariages	1	2	05	3	4
Naissances	7	5	7	5	8
Décès	2	3	1	2	3

- Délivrés

	2023	2022	2021	2020	2019
Pièces d'identité	13	15	19	11	18
Permis pour étrangers	70	53	110	124	150

Les permis pour les frontaliers étant désormais gérés par le Canton les chiffres ne sont plus le reflet de la situation actuelles sur la commune.

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2023

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

En 2023 la Municipalité a reçu 4 demandes de naturalisations. La Commune enregistre 1 nouveau citoyen suisse dans le village.

- Police du Commerce

Les instances communales sont tenues de surveiller que les commerces (Magasins, restaurants, autres) exercent leurs activités conformément au cadre légal. Elles bénéficient des compétences nécessaires pour sanctionner certaines des infractions commises. Les faits plus graves sont transmis à la Police du Commerce Cantonale.

Sur cette base, nous avons procédé en 2023 sur le territoire de la commune à 19 contrôles chez nos commerçants avec les conclusions suivantes :

- 1 commerce avait la patente échue ;
- 1 commerce avait la mauvaise patente affichée ;
- 4 commerces doivent améliorer l'affichages de leur prix ;
- 0 dénonciations.

8.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont et couvrant un bassin de population de 49'536 habitants (+1.3% par rapport à 2022). En 2023 a débuté la construction du bâtiment multifonction de Chésereux où la nouvelle caserne du site de Bonmont sera inaugurée au mois de novembre 2024.

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Parc de véhicules du SDIS la Dôle

	Propriété SDIS	Propriété ECA	Total
Véhicule léger <3,5t	14	2	14
Véhicule lourd >3,5t	9	11	20
Total	23	13	36

Activités majeures 2023 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2023 : Plus de 230 sapeurs-pompiers répartis comme suit :
 - o 122 au détachement premier secours (DPS) ;
 - o 94 au détachement d'appuis (DAP) ;
 - o 14 à l'école de formation (EF).
- Environ 5'000 heures d'interventions ;
- Nombre d'intervention 538 (+12%, soit 59 interventions de plus), dont 10 interventions sur Signy-Avenex.

Le CODIR s'est réuni à 6 reprises et a soumis au conseil intercommunal les préavis suivants :

- *Préavis 09/2023* - Remplacement du véhicule Z103 ;
- *Préavis 10/2023* - Comptes 2022 ;
- *Préavis 11/2023* - Budget 2024.

Le CODIR s'est prononcé sur les notes suivantes ;

- Note 02/2023 - Équipement caserne de Nyon ;
- Note 03/2023 - Nomination.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en 2023.

Les Sapeurs-pompiers du SDIS Nyon-Dôle ont participé à 278 cours de formation ce qui représente 389 jours.de cours.

À relever que deux citoyens de notre commune, membres du SDIS Nyon la Dôle, ont été promus courant 2023 :

- Maxime Miaz : nommé au grade de caporal ;
- Robin Baumgartner : nommé au grade de premier lieutenant.

8.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 483 hommes répartis dans 6 compagnies. Au début de l'année 2023 le CoDir a nommé un nouveau commandant en la personne du colonel Joël Tobler, pour diriger le bataillon du district de Nyon

La protection civile a également participé à la bonne organisation du Paléo Festival et divers délestages à la suite d'accidents de la circulation.

Le nombre de jours de service pour la protection civil de Nyon été de 3'178 (-36% par rapport à 2022) jours répartis comme suit :2'103 jours consacré à la formation, 225 jours pour des situation d'urgence et 850 jours en faveur de la collectivité.

Les opérations d'urgence sont essentiellement des aides aux Sapeurs-Pompiers lors d'incendies ou d'accidents de circulations ou encore lors d'inondations et également aide à la Gendarmerie pour diverses missions.

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment opérationnel de Prangins.

Le conseil intercommunal à valider le Préavis de CHF 900'000.- pour la fin de la mise en conformité du site de Prangins à la suite du permis de 2018. Les travaux sont suivis par le pôle bâtiment composé par Jean-Claude Bays Municipal à Marchissy et de Jacques Muhlemann (Le cumul de leurs heures pour ce dicastère s'élève à 300 heures plus 200 heures pour le CODIR). Le CODIR a effectué environ 1'500 heures réparties sur l'année 2023.

8.4 Point de rencontre d'urgence (PRU)

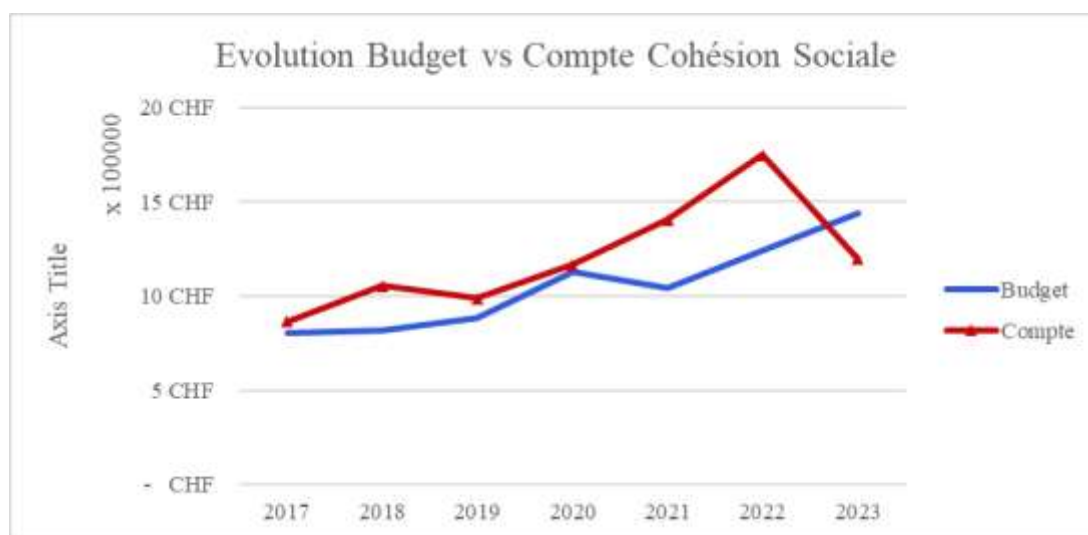
Le canton, en lien avec la crise de l'énergie qui a secoué toute l'Europe, notamment induite par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, a demandé à l'automne 2022, à toutes les communes de mettre en place des Point de Rencontre d'Urgence. Le but des PRU est surtout de proposer, un cas de délestage du réseau électrique (coupure totale d'électricité par secteur), un point central au village permettant aux habitants de facilement s'y rendre un cas d'urgence sanitaire et sécuritaire. La Commune a déterminé ce lieu comme étant celui de l'administration communale.

En septembre 2023 et dans l'incertitude des obligations fédérales quant à l'approvisionnement d'énergie, la municipalité a pris la décision, à titre préventif, de louer une génératrice. Heureusement la situation au niveau fédéral a été plus détendu en fin d'année et la génératrice n'a pas dû être utilisée en 2023.

9. Sécurité sociale

La participation de notre Commune pour la Cohésion Sociale en 2023 a été de CHF 1'196'045 . Ce montant est en baisse en rapport avec 2022.

(en CHF)	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Budget	1'441'812	1'243'070	1'045'743	1'127'200	881'850	816'152
Compte	1'196'045	1'750'850	1'404'721	1'168'280	989'567	1'053'507



À noter que les valeurs du budget sont imposées par le canton lui-même.

Recours contre la Facture Sociale :

La Commune de Signy-Avenex continue, de façon solidaire en 2023 avec 34 autres communes du canton, à faire recours contre la facture sociale (Part la plus importante de la péréquation cantonale). La décision de continuer la démarche en 2023 a été encouragée par l'arrêté du Tribunal Fédéral du 23 juin 2023 qui déclare entre autres :

Au demeurant, il convient de relever que le Tribunal cantonal retient dans l'arrêt attaqué, sans en tirer les conséquences juridiques, que "les charges cantonales représentent entre 63.01 % et 92.94 % de toutes les recettes fiscales communales" et qu'"au vu des chiffres mentionnés ci-avant, le système mis en place n'est [...] pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la constitution vaudoise ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés" (consid. 8b)².

Liste des 35 communes recourantes en 2023 :

Arzier-Le Muids	Échandens	Montricher
Begnins	Eysins	Paudex
Borex	Féchy	Pully
Bougy-Villars	Founex	Rolle
Bursins	Genolier	Rougemont
Chavannes-de-Bogis	Gingins	Signy-Avenex
Chésérax	Jouxtenns-Mézery	Tolochonaz
Coinsins	Le Vaud	Vaux-sur-Morges
Commugny	Lully	Vich
Coppet	Lutry	Villars-Sainte-Croix
Crans	Mex	Vufflens-le-Château
Denens	Mies	

9.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2023	2022	2021	2020	2019
Demandes	3	1	3	5	5
Refus	0	0	0	0	0

Depuis 2020, le canton prend l'entier de la somme, concernant l'Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD), à sa charge.

² Dossier complet sous: <https://www.bger.ch/fr/index.htm> Rubrique: Jurisprudence/ Autres arrêts dès 2000: Arrêts du 23 juin 20232 / 2C_94/2022, 2C_98/2022, 2C_108/2022

